

Sources d'alimentation

En Temps

A l'initiative du salarié

- 5ème semaine et jours de congés de fractionnement,
- Repos compensateurs obligatoire et de remplacement,
- Jours RTT,
- Heures de travail effectuées au-delà de la convention individuelle de congés,
- Jours conventionnels

A l'initiative de l'employeur

- Heures effectuées au-delà de la durée collective de travail lorsque les caractéristiques de l'activité le justifient.

En €

A l'initiative du salarié

- A définir dans l'accord. Il peut s'agir :
- De tout droit monétaire comme une augmentation de salaires ou des compléments au salaire de base,
- L'intéressement,
- Les droits acquis au titre de la participation ou du Plan d'Épargne, au-delà de la période d'indisponibilité

A l'initiative de l'employeur

- Il s'agit de l'abondement à l'exception donc de sommes qui seraient en tout état de cause dues aux salariés

Modalités d'utilisation

Pour indemniser du temps non travaillé

A l'initiative du salarié

- Congé parental d'éducation, de création ou de reprise d'entreprise, sabbatique ou de solidarité internationale,
- Passage à temps partiel,
- Tout congé sans solde,
- Cessation totale ou progressive d'activité,
- Période de formation.

A l'initiative de l'employeur

- Si l'accord prévoit une alimentation à l'initiative de l'employeur, possibilité d'aménager le temps de travail pour adapter les horaires aux fluctuations de l'activité

En €

A l'initiative du salarié (liquidation totale ou partielle)

- Pour les rachats de congés annuels, uniquement les jours excédant le minimum légal de 5 semaines, à l'exception de la 5ème semaine,
- Pour les rachats partiels, la quote-part des droits acquis dans l'année,
- Affectation à un plan d'épargne salariale (les droits affectés correspondant à un abondement de l'employeur sont considérés comme de l'abondement en cas d'affectation à un PERCO et donc exonérés au plan fiscal et social dans la limite de 4.600 €)
- Rachat de cotisations vieillesse,
- Financement des prestations de retraite revêtant un caractère collectif et obligatoire.